



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires et de la mer**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **PECHE DE LOISIR**

Nantes, le 27/08/2021

Levée de l'interdiction temporaire

Par arrêté préfectoral du 21 août dernier, la pêche à pied de loisir a été interdite, par précaution, sur l'ensemble du littoral des communes d'ASSERAC, MESQUER, PIRIAC SUR MER, LA TURBALLE, GUERANDE, LE CROISIC, BATZ SUR MER, LE POULIGUEN, LA BAULE, PORNICHET, liée à la coloration de l'eau en présence de micro-algues.

Les analyses de toxines menées dans le cadre du réseau de surveillance du phytoplancton révèlent des valeurs très inférieures au seuil d'interdiction en vigueur et permettent au préfet de la Loire-Atlantique de lever cette interdiction à partir du jeudi 26 août 2021.

**Préfecture de la Loire-Atlantique**  
**Service régional de la communication interministérielle**

02 40 41 20 91 / 92  
[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

2/2

6 quai Ceineray – BP 33515  
44035 Nantes